

Plan Climat Air Energie Territorial

TOME 8 – SYNTHESE STRATEGIE

Approbation du PCAET

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 04/11/2025

A Cattenom, le 5 novembre 2025
M. Michel PAQUET, Président de la CCCE

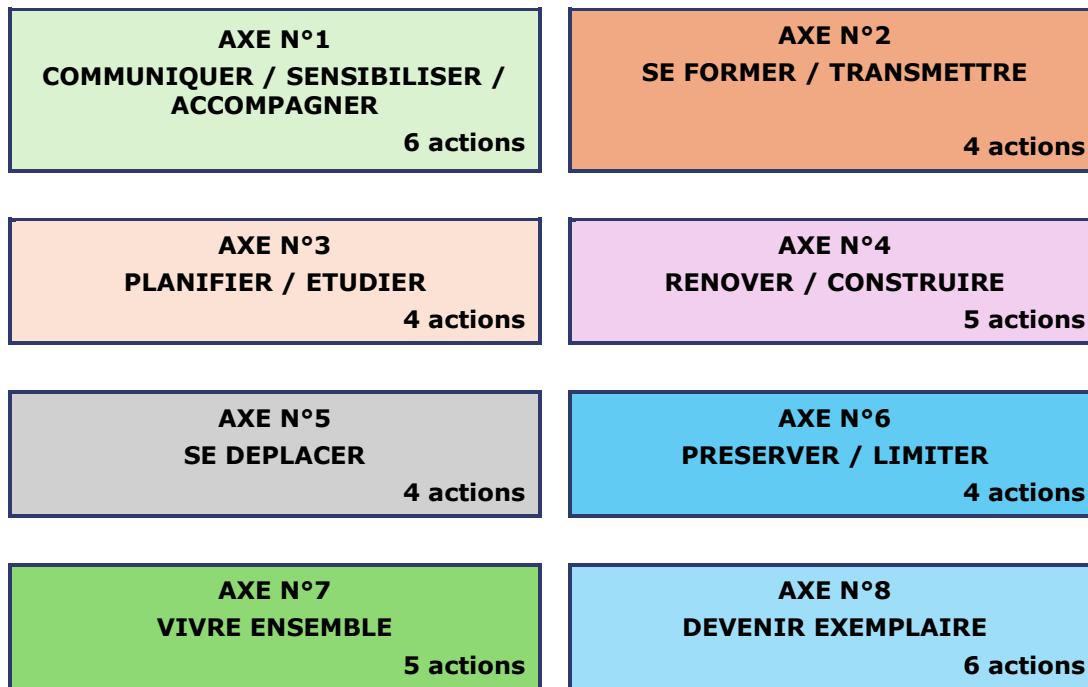


IND	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION			APPROBATION		Nº AFFAIRE : 18825 / 18231	Page : 2/25
A	11/04/2025	V0	OTELIO -	Karine QUIGNARD	KaQ	KaQ	DH		
B	13/05/2025	V1 – Projet de PCAET arrêté	OTELIO -	Karine QUIGNARD	KaQ	KaQ	DH		
C	04/11/2025	V2 – Approbation du PCAET	OTELIO -	Karine QUIGNARD	KaQ	KaQ	DH		

Sommaire

A La stratégie du PCAET de la CCCE	4
B Axe n°1 : Communiquer / Sensibiliser / Accompagner	5
C Axe n°2 : Se former / Transmettre	8
D Axe n°3 : Planifier / Etudier	10
E Axe n°4 : Rénover / Construire	12
F Axe n°5 : Se déplacer	14
G Axe n°6 : Préserver / Limiter	17
H Axe n°7 : Vivre ensemble	20
I Axe n°8 : Devenir exemplaire	22
J Les objectifs chiffrés	24

A | La stratégie du PCAET de la CCCE



B | Axe n°1 : Communiquer / Sensibiliser / Accompagner

ACTIONS		OBJECTIFS
FA1.1	<p>Cibler des référents pour accompagner les entreprises et les exploitations agricoles dans leur volonté de sobriété énergétique et de consommation responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> Construire un Pôle entrepreneurial, véritable incubateur pour soutenir le développement d'entreprises et porte d'entrée pour l'aide à la création, les recherches de co-financement, y compris sur les aspects développement durable ; Définir les besoins des entreprises en matière de développement durable ; Désigner au sein de la CCCE du personnel référent en capacité d'accompagner les entreprises du conseil à la réalisation ; Répertorier les aides financières locales et nationales et réaliser un guide ; Définir des modalités de rencontre et d'information des entreprises (permanences, accueil continu, rédaction d'un guide...).
FA1.2	<p>Valoriser les entreprises et les exploitations agricoles qui s'engagent dans les thématiques de développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'opération des EcoDéfis ; Renforcer la communication auprès des entreprises et des consommateurs autour des EcoDéfis ; Etudier les possibilités de modulation des aides de la CCCE aux entreprises et aux agriculteurs selon des critères environnementaux ; Créer une association d'entreprises pour favoriser les mises en relation entre entreprises ; Mettre en place des rencontres autour des thématiques du développement durable ; Recenser les entreprises labellisées et/ou certifiées du territoire ; Organiser un événement transversal mettant en valeur les initiatives locales et récompensant les entreprises engagées en faveur de l'environnement.

FA1.3	Promouvoir les produits locaux	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser le maintien et développer les exploitations maraîchères ;• Augmenter la part des produits locaux dans les cantines périscolaires ;• Répertorier les marchés dans nos communes.• Valoriser les ventes de produits locaux dans les marchés et moyennes surfaces ;• Favoriser l'implantation de points de restauration utilisant des produits locaux ;• Connaître le pourcentage des produits locaux dans les supermarchés du territoire.
FA1.4	Poursuivre la sensibilisation autour du gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none">• Engager un travail conjoint avec le FJT, principal fournisseur des repas périscolaires ;• Initier une démarche d'accompagnement global de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines périscolaires : diagnostic, accompagnement au changement des pratiques, sensibilisation des élèves et du personnel ;• Accompagner les restaurants dans l'évolution de leurs pratiques, notamment par la proposition systématique de gourmet bag ;• Encourager les liquidations des invendus en fin de journée et fédérer les commerçants autour du déploiement d'applications de type Too Good To Go.

FA1.5	Mieux conseiller et sensibiliser sur les thématiques du développement durable	<ul style="list-style-type: none">• Acquérir un bus itinérant pour, entre autres, communiquer sur la rénovation énergétique ;• Relancer les animations scolaires sur la prévention et la gestion des déchets ;• Renforcer la communication auprès des particuliers sur les aides existantes ;• Développer la communication via les supports intercommunaux et communaux, ainsi que par le biais d'animations grand public ...• Assurer un rôle de relais d'information sur les événements, formations et aides proposées par d'autres organismes ;• Informer sur les constructions respectueuses de l'environnement et sur les constructions bois ;• Créer un guide des bonnes pratiques pour les matériaux peu polluants et peu émissifs ;• Renforcer la sensibilisation et l'éducation autour des économies d'énergie.
FA1.6	Informier sur la qualité de l'air sur tout le territoire	<ul style="list-style-type: none">• Valoriser la convention avec ATMO et communiquer sur les sites internet de la CCCE et des communes ;• Participer au projet Comp'Air en partenariat avec ATMO et communiquer sur les résultats ;• Effectuer de la prévention et de la répression sur les feux extérieurs ;• Informer les habitants sur la pollution intérieure ;• Encourager l'achat de pendillards qui permettent un meilleur épandage du lisier pour limiter les pollutions au NH₃.

C | Axe n°2 : Se former / Transmettre

ACTIONS		OBJECTIFS
FA2.1	Former les agents sur les techniques de gestion différenciée des espaces verts dans le cadre de la permaculture et mettre en place des panneaux éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> Créer un jardin de permaculture dans la Citadelle à Rodemack ; Accompagner les projets de permaculture des Communes ; Former l'ensemble des agents à la gestion différenciée et à la gestion durable des haies ; Sensibiliser les gestionnaires des jardins permacolos à leur bon entretien ; Mettre en place des panneaux éducatifs pour informer/sensibiliser.
FA2.2	Modifier les habitudes alimentaires pour une alimentation de qualité	<ul style="list-style-type: none"> Informier sur les produits de saison et locaux pour favoriser leurs achats ; Sensibiliser aux substituts végétaux à la viande pour garantir un apport suffisant en protéines ; Organiser des cours de cuisine pour apprendre à préparer les produits locaux et de saison ; Organiser des ateliers de jardinage pour inciter à la pratique individuelle ; Collaborer avec les gestionnaires de restauration collective pour engager une transition durable.

FA2.3	<p>Allouer un budget pour les formations des élus et agents sur les thématiques du développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des formations transdisciplinaires à destination de tous les agents et élus de la CCCE ; Organiser des formations spécifiques par type de métier ; Créer un club des agents de la CCCE acteurs du développement durable au sein des services ; Organiser des visites et/ou voyages d'études pour découvrir les bonnes pratiques dans les communes de la CCCE ou dans d'autres territoires ; Proposer des formations gratuites auprès des habitants (type Fresque du Climat) animées par des élus et/ou des agents.
FA2.4	<p>Faire de la Maison de la Nature et du Tourisme un lieu d'échange et de partage sur les thématiques de la géologie, de l'environnement et du tourisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> Accueillir et sensibiliser un large public (grand public, scolaires, etc.) sur les thèmes de la géologie, de la faune et de la flore locales, ainsi que sur les enjeux environnementaux actuels, par le biais d'expositions permanentes ; Proposer des expériences immersives inédites ainsi que des activités multisensorielles et ludiques pour tous les publics ; Créer un espace d'information et de promotion de l'ensemble des richesses et services touristiques de la CCCE ; Devenir un point d'entrée privilégié à la Réserve Naturelle Nationale dont le patrimoine géologique est internationalement reconnu ; Être un espace multifonctionnel adaptable (expositions temporaires, conférences, etc.) ; Être un lieu d'échanges et d'animations.

D | Axe n°3 : Planifier / Etudier

ACTIONS		OBJECTIFS
FA3.1	Etudier la possibilité d'étendre les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'étude avec le CNPE concernant la récupération de chaleur fatale pouvant permettre de réduire les consommations d'eau et de chauffer des serres pour du maraîchage autour du site par exemple ; Etudier les possibilités de développer ou étendre le réseau de chaleur.
FA3.2	Prendre en compte dans les documents d'urbanisme (élaboration d'un PLUi ou modification des documents existants) les thématiques CAE	<ul style="list-style-type: none"> Récupérer et gérer les eaux pluviales à la parcelle ; Exiger, pour les constructions neuves et les réhabilitations ou restructurations importantes, d'installer des productions d'ENR (au minimum pour couvrir le talon de consommation) ; Limiter les dimensions des piscines ; Limiter l'imperméabilisation des sols (coefficient d'imperméabilisation max ou de biotope) pour les nouvelles constructions et les nouveaux aménagements ; Préserver les zones inondables et humides de toute imperméabilisation et construction ; veiller à préserver les espaces non urbanisés (zones ECD - ERC) ; Protéger les haies et les corridors écologiques, ainsi que l'évaluation de leur potentiel économique ; Assouplir les règles d'implantation sur la parcelle pour permettre une installation optimale de panneaux solaires ; Obliger obligatoire la connexion au réseau de chaleur urbain lorsqu'il est à proximité immédiate ; Limiter l'impact carbone des nouvelles constructions par l'utilisation de matériaux biosourcés.

FA3.3	Suivre et animer le PCAET et faire le lien avec les services et partenaires pilotes/acteurs d'actions	<ul style="list-style-type: none">• Créer des relations privilégiées avec les services de la CCCE et les partenaires pour assurer la mise en œuvre et le suivi des actions ;• Organiser au moins un COTEC de travail par an pour rassembler les données et les indicateurs de chaque action ;• Organiser au moins un COPIL de restitution chaque année pour maintenir l'engagement des élus dans la mise en œuvre du PCAET ;• Compléter le tableau de suivi des indicateurs tous les ans ;• Communiquer auprès des acteurs locaux et des habitants sur les chiffres clés et l'avancement des différentes actions.
FA3.4	Mettre en place un contrat bois-énergie avec l'ONF	<ul style="list-style-type: none">• Organiser des échanges avec l'ONF afin d'analyser les besoins du territoire et de les confronter aux ressources disponibles à travers les forêts publiques gérées par l'ONF ;• Etudier les possibilités de mettre en place un contrat bois-énergie avec l'ONF, en lien avec les besoins d'approvisionnement de la collectivité ;• Définir les modalités possibles et souhaitées pour la fourniture en bois-énergie ;• Etudier la faisabilité d'un approvisionnement direct sur le territoire et les modalités associées.

E | Axe n°4 : Rénover / Construire

ACTIONS		OBJECTIFS
FA4.1	Encourager les bilans énergétiques des bâtiments et des installations des entreprises (et viser des rénovations)	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les prérequis pour réaliser les bilans énergétiques dans les bâtiments d'entreprises ; • Communiquer auprès des entreprises sur la possibilité d'obtenir un bilan énergétique ; • Faire réaliser les bilans énergétiques ; • Accompagner les entreprises dans la définition des travaux à prioriser.
FA4.2	Améliorer la décarbonation des énergies, tendre vers le zéro énergie fossile et développer les ENR	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un cadastre solaire pour identifier les toitures les plus ensoleillées ; • Permettre l'installation d'éoliennes urbaines ; • Soutenir les projets de méthanisation agricole ; • Communiquer sur les solutions décarbonées.
FA4.3	Mettre en place le PACTE France Rénov' pour encourager la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Informer, de conseiller et d'orienter les ménages dans la rénovation énergétique ; • Réaliser des visites accompagnées d'évaluations thermiques pour orienter vers les travaux les plus efficaces ; • Instruire et verser des subventions aux particuliers au niveau de la CCCE dédiées à la rénovation ; • Prioriser les logements cibles avec l'aide, notamment, de balades thermiques ; • Prioriser les ménages aux revenus très modestes à intermédiaires.
FA4.4	Poursuivre et étendre à toutes les aides financières concernant les équipements utilisant les ENR ou permettant la récupération d'énergie ou d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Dresser le bilan des systèmes d'aides déjà en place ; • Identifier les systèmes non encore éligibles aux subventions de la CCCE ; • Définir les montants des subventions par système et par acteur cible ; • Rédiger un règlement des aides pour fixer les modalités de soutien.

FA4.5	<p>Accompagner les habitants dans la réalisation de leur projet de rénovation énergétique</p> <ul style="list-style-type: none">● Devenir Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) pour accompagner les particuliers ;● (Faire) réaliser des audits énergétiques ;● Aider à la réalisation et à la sélection des devis ;● Aider au montage de dossiers de demandes d'aides ;● Participer au suivi de chantier jusqu'à sa réception.
--------------	---

F | Axe n°5 : Se déplacer

ACTIONS		OBJECTIFS
FA5.1	Encourager les véhicules à énergie alternative	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le développement des véhicules à énergie alternative (parc de la CCCE) ; Communiquer sur les bornes de recharge disponibles sur le parking du CNPE ; Réaliser une étude "Mobilités à Faibles Emissions" pour envisager l'implantation de stations multi-énergies ; Installer 43 points de chargement électrique sur 9 sites de la CCCE.
FA5.2	Se mobiliser en interne	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le télétravail en commençant par une enquête mobilité des agents et en répertoriant les postes "télétravaillables" ; Mettre en place le Forfait Mobilité Durable ; Réfléchir à la mise à disposition de vélos électriques partagés pour les agents ; Prévoir des vestiaires avec douches dans les bâtiments de la CCCE lors des travaux de réhabilitation/rénovation ; Encourager les agents à utiliser l'application BlaBlaCar Daily pour les déplacements domicile-travail.

FA5.3	Proposer une alternative à l'autosolisme et limiter l'usage de la voiture individuelle	<ul style="list-style-type: none">• Communiquer davantage sur l'offre en TC, notamment sur Google Maps, par exemple ;• Améliorer la lisibilité et le renforcement des TC sur le territoire ;• Créer une voie dédiée sur la RD65 de Hettange-Grande à Frisange ;• Dresser le bilan de l'expérimentation 2024-2025 RéGLICE et appliquer les conclusions ;• Communiquer auprès des employeurs et des employés sur le Forfait Mobilité Durable ;• Améliorer la lisibilité et le renforcement du TAD avec pour objectif un rabattement vers Hettange-Grande et des transports vers la piscine communautaire ;• Poursuivre la collaboration avec la plateforme BlaBlaCar Daily et communiquer auprès des employeurs et des employés ;• Encourager les enfants à se rendre à l'école à pied par la mise en place de pédibus, la mise en réseau des parents ou par la création d'une plateforme BlaBlaKid.
-------	---	---

FA5.4	Encourager la pratique du vélo	<ul style="list-style-type: none">Identifier des zones pour le covoiturage avec des abris à vélos sécurisés, abrités et équipés de postes de recharge pour VAE (« Les petits HUB de la modalité ») ;Mettre à disposition des gilets jaunes pour les collégiens pour sécuriser les déplacements à vélo ;Créer plusieurs nouveaux tronçons de pistes cyclables en 2025-2026 : RD56 entre Cattenom et le CNPE, RD56 entre Cattenom et le Pont de la Liberté, liaison Contz-les-Bains et Haute-Kontz et liaison ZAC Hettange-Grande - Soetrich ;Redéfinir les modalités d'entretien et de nettoyage des pistes cyclables et voies partagées, en lien avec les autres utilisateurs, notamment les agriculteurs ;Améliorer le jalonnement cyclable afin d'identifier les points d'intérêt du territoire ;Réaliser des enquêtes périodiques pour connaître les difficultés rencontrées par les cyclistes et leurs besoins/attentes ;Réaliser un plan des pistes cyclables – itinéraires, temps de parcours...Poursuivre la subvention de la CCCE pour l'achat d'un VAE ;Poursuivre l'expérimentation de Chaussidou.
-------	---------------------------------------	--

G | Axe n°6 : Préserver / Limiter

ACTIONS		OBJECTIFS
FA6.1	Préserver les ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les aides financières pour les récupérateurs d'eau de pluie ; • Communiquer sur les essences végétales les moins consommatrices d'eau, locales, favorables au développement de la biodiversité ; • Créer un guide des éco-gestes ; • Etudier les possibilités d'équipement des bâtiments publics pour la récupération et les modalités de réutilisation des eaux de pluie ; • Etudier les possibilités d'utilisation des eaux de la piscine communautaire lors des vidanges après traitement ; • Accompagner les agriculteurs dans la gestion de l'eau, en été et hiver ; • S'adapter au changement climatique en cultivant, pour les agriculteurs, des espèces moins consommatrices d'eau ; • Etablir un zonage des eaux pluviales.
FA6.2	Poursuivre la mobilisation sur les déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer le tri des biodéchets, par compostage individuel et collectif sur tout le territoire ; • Développer la réutilisation des déchets verts par broyage/paillage ; • Etudier la faisabilité de la mise en place de la tarification incitative (TI) ; • Mettre en place un contrôle d'accès en déchèterie ; • Développer de nouvelles filières de tri et de réemploi en déchèterie ; • Etudier la faisabilité de la réduction des fréquences de collecte.

FA6.3 Préserver les espaces naturels, la biodiversité locale et limiter les risques d'inondation

- Mettre en avant l'exemplarité de la CCCE pour la restauration des cours d'eau (GEMAPI) ;
- Réfléchir à l'augmentation des protections strictes de certaines zones naturelles ;
- Synthétiser les résultats de l'action Haies en f'eauplit et de renouveler l'opération ;
- Ralentir le cycle de l'eau ;
- Organiser avec la Chambre d'Agriculture des animations et sensibilisations sur les problématiques de drainage ;
- Supprimer l'éclairage nocturne (enseignes lumineuses, éclairage nocturne dans les communes, LED Wall) ;
- Définir les enjeux liés à la biodiversité du territoire ;
- Répertorier les projets de protection d'espaces naturels en cours ou à venir ;
- Informer les élus, les agents de la CCCE et les citoyens de l'intérêt d'assurer les continuités écologiques ;
- Identifier les zones favorables à des actions de végétalisation (plantation de haies, vergers, bandes enherbées) ;
- Poursuivre les actions de renaturation des cours d'eau ;
- Rechercher du foncier et des biens vacants pour valoriser la biodiversité ;
- Mettre en place des animations sur la biodiversité locale à destination des habitants, des exploitants agricoles, des agents et des élus.

FA6.4	<p>Agir pour les forêts et en particulier pour les forêts privées</p> <ul style="list-style-type: none">● Expérimenter d'autres espèces pour préserver les forêts ;● Réaliser une animation territoriale par l'intermédiaire du CNPF ;● Identifier les propriétaires forestiers privés ;● Sensibiliser les propriétaires des forêts sur l'entretien, les espèces...● Proposer un accompagnement pour l'entretien des forêts privées ;● Accompagner les communes dans la préemption des forêts privées et la récupération des biens vacants sans maître.
-------	---

H | Axe n°7 : Vivre ensemble

ACTIONS		OBJECTIFS
FA7.1	Créer un Repair Café	<ul style="list-style-type: none"> Identifier des associations susceptibles de porter un projet de Repair Café ; Définir le type d'aide fourni par la CCCE ; Lancer un appel à manifestation d'intérêt ; Accompagner le montage d'une structure ; Définir les modalités de pilotage du Repair Café ; Identifier des locaux disponibles ; Communiquer sur l'existence et l'intérêt des Repair Cafés.
FA7.2	Améliorer et intensifier l'opération « Recytroc »	<ul style="list-style-type: none"> Faire un état des lieux du dispositif (organisation, fonctionnement...) ; Renforcer et rendre plus qualitatif l'aménagement à Hettange-Grande ; Optimiser les modalités de stockage et de rangement pour rendre l'espace plus attractif ; Développer des partenariats avec des structures de l'ESS ; Créer un "Recytroc" à la déchèterie de Cattenom en s'adaptant à son réaménagement global ; Poursuivre la communication sur l'opération et lever les freins chez certains usagers.

FA7.3	Impliquer les habitants dans les projets de permaculture	<ul style="list-style-type: none"> ● Sensibiliser et former les particuliers à un usage raisonnable des produits phytosanitaires ; ● Organiser des ateliers, animations, événements festifs autour de ces thématiques ; ● Créer un réseau d'associations et de spécialistes impliqués dans la démarche, capables d'animer, de former et de partager leur savoir-faire ; ● Développer la nature en ville en redonnant un sens à des espaces abandonnés ; ● Favoriser l'appropriation des espaces naturels par la population en vue de leur sauvegarde.
FA7.4	Encourager les initiatives privées pour le développement des ENR	<ul style="list-style-type: none"> ● Communiquer et fédérer autour du concept de Centrales Villageoises auprès de tous (élus, agents, associations, habitants) ; ● Identifier les associations de citoyens intéressés ; ● Accompagner la structuration du projet et sa gouvernance ; ● Réaliser un projet citoyen/participatif.
FA7.5	Poursuivre les animations respectueuses de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ● Proposer l'expertise de la CCCE aux associations qui le souhaitent pour l'organisation de leurs événements ; ● Fournir les kits pour le tri et la prévention des déchets aux organisateurs d'événements ; ● Encourager le covoiturage ainsi que l'utilisation des transports en commun (TC) ou des modes de déplacement doux pour se rendre aux événements ; ● Proposer de la nourriture locale.

I | Axe n°8 : Devenir exemplaire

ACTIONS		OBJECTIFS
FA8.1	Acheter durable	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter un critère de bonification dans certains marchés publics pour les entreprises ayant le label ECODEFIS ou le label de la CCCE ; • Réfléchir à des critères permettant d'évaluer l'approche environnementale sur certains marchés : réemploi, économie d'énergie, économie de la fonctionnalité, etc. ; • Développer des groupements d'achats avec les communes pour mutualiser les déplacements des prestataires ; • Développer des groupements d'achats avec les communes pour des prestations "environnementales" : audits énergétiques, travaux de rénovation, etc. ; • Mutualiser le matériel disponible des différentes communes.
FA8.2	Mettre en place un suivi et une stratégie énergétique de tous les bâtiments intercommunaux pour limiter les consommations d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler un référent ; • Etablir un suivi énergétique de tous les bâtiments ; • Identifier les bâtiments les plus consommateurs et les principales sources de consommation ; • Identifier le potentiel d'économies et de développement des ENR ; • Lister et chiffrer les travaux à entreprendre.

FA8.3	<p>Réaliser un Schéma Directeur et Immobilier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier/anticiper les rénovations notamment dans le cadre du Décret Tertiaire ; • Etendre les audits énergétiques à tous les bâtiments communaux (pour les communes volontaires) avec possibilité de subventions de la CCCE ; • Réaliser la synthèse des différentes études sur le patrimoine bâti de la collectivité : potentiel de développement des ENR, potentiel de récupération des EP et audits complets ; • Engager des travaux de réduction des consommations.
FA8.4	<p>Accélérer le verdissement et la désimperméabilisation des espaces</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les espaces publics entièrement artificialisés ; • Définir les possibilités de modification de leur état et de leur usage ; • Engager des travaux de désimperméabilisation et de verdissement.
FA8.5	<p>Faire de l'extension du siège de la CCCE une construction exemplaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les consommations avec une isolation performante, une disposition judicieuse des ouvrants ... • Limiter l'impact carbone du bâtiment en étudiant la possibilité d'utiliser des matériaux biosourcés et géosourcés ; • Installer des ENR ; • Préserver les ressources en eau en mettant en place des équipements hydro économies et des systèmes de récupération des EP ; • Installer des abris à vélos sécurisés ; • Assurer le confort des occupants : qualité de l'air, éclairage naturel, etc.
FA8.6	<p>Poursuivre les aides financières aux communes dans le cadre des économies d'énergie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la communication auprès des communes sur les nouvelles thématiques concernées ; • Organiser des temps de partage d'informations entre les communes sur les projets soutenus ; • Identifier des projets sur des sujets originaux pour stimuler l'imagination sur les possibilités de soutien par ce fonds de concours.

J | Les objectifs chiffrés

Le tableau ci-dessous présente les objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES, de la consommation d'énergie finale, des polluants atmosphériques et de la couverture de la consommation d'énergie finale par les ENR.

Les objectifs chiffrés du PCAET de la CCCE sont comparés avec les ambitions nationales et régionales.

		Objectifs nationaux		Objectifs régionaux		Objectifs PCAET	
		2030	2050	2030	2050	2030	2050
Réduction des émissions de GES (année de référence 1990)		-40%	-75%	-54%	-77%	-31%	-69%
Réduction des émissions de GES (année de référence 2014)	Résidentiel			-40%	-90%	-59%	-93%
	Tertiaire			-30%	-68%	-69%	-92%
	Agriculture			-56%	-66%	/	-67%
	Transport			-30%	-68%	-25%	-55%
	Industrie			-57%	-81%	-24%	-67%
	Déchets			-12%	-22%	-42%	-79%
Diminution de la consommation d'énergie finale (année de référence 2012)	Résidentiel				-89%	-25%	-51%
	Tertiaire				-57%	28%	-50%
	Industrie				-35%	/	-4%
	Transport				-45%	/	-25%
	Agriculture				-29%	-19%	-39%
	TOTAL	-20%	-50%	-29%	-55%	-15%	-39%
Couverture de la consommations d'énergie finale par les ENR (année de référence 2012)	Bois énergie				×1.7	×1.7	×1.7
	Solaire thermique				×7.2	×9.3	×29.7
	Solaire photovoltaïque				×14.9	×24.3	×80.0
	PAC géothermique / aquathermique				×4.8	×4.3	×7.7
	TOTAL	32%	/	41%	100%	19%	50%
Réduction des polluants atmosphériques (année de référence 2005)	SO ₂	-77%		-84%	-95%	-93%	-97%
	NO _x	-69%		-72%	-82%	-80%	-89%
	NH ₃	-13%		-14%	-23%	-14%	-23%
	PM _{2,5}	-57%		-56%	-81%	-59%	-85%
	COVNM	-52%		-56%	-71%	-56%	-76%



[Les objectifs chiffrés](#)